

République Française

Département : GERS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

**Séance du mercredi 15 novembre 2023**

**Délibération N° DE 2023 056**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	32	41
Date de la convocation : 07/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
38	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PEYRUSSE-GRANDE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, ORTHOLAN Rosette, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, BRAZZALOTTO Christine, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, CANTAN Philippe représenté par DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, KLUCZYNSKI Lara représentée par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENS Caroline, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa représentée par FAUCHÉ Gisèle, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre suppléé par ORTHOLAN Rosette, SAINT ANDRIEU Michel, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, William VILLENEUVE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu la démission de M. Jean-Claude BOURGUIGNON, 7ième Vice-Président,  
Vu la modification du nombre de Vice-Présidents de « D'Artagnan en Fezensac »

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence la composition du Bureau,  
Considérant qu'il convient de modifier une commission de travail,  
Considérant que la Présidente est membre de droit des commissions et qu'elle peut déléguer cette Présidence à un(e) Vice-Président(e),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide de modifier la délibération 2020\_005 dans les termes suivants :

- Les commissions de travail sont au nombre de 8 et dénommées ainsi : Finances, Développement économique numérique et communication, Administration et affaires générales, Transition écologique agriculture et espaces naturels, Tourisme et attractivité du territoire, Aménagement du territoire Habitat, Culture jeunesse et petite enfance, Affaires sociales et santé.

- Les dites commissions sont affectées à un(e) Vice-Président(e) comme suit :

1- Finances : Véronique COELHO

2- Développement économique numérique et communication : Benoît DESENLIS

3- Administration et affaires générales : Brigitte SERRALTA

4- Transition écologique agriculture et espaces naturels : Jean-François DAUGE

5- Tourisme et attractivité du Territoire : Véronique THIEUX-LOUIT

6- Aménagement du territoire habitat : Andrew CAVALIERE

7- Culture jeunesse et petite enfance : Sandrine BROSSARD

8- Affaires sociales et santé : Caroline CUEILLEN

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Publié le 01/12/23  
Transmis à la Préfecture le 01/12/23

William VILLENEUVE  
Secrétaire de séance